
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.(SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1852.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,POUR L'EXERCICE 1853.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Département de la Justice, pour 1853, s'élève à la somme de fr. 11,729,215 89 c.

Comparé au Budget de 1852, il présente une différence en moins de fr. 178,651 66 c. Cette différence provient surtout de la réduction des allocations pour frais d'entretien des détenus et frais de justice pendant 1853, dont le montant, suivant toutes les apparences, laissera de fortes sommes disponibles sur les Budgets de 1851 et de 1852, ainsi que cela a eu lieu lors de la clôture du Budget de 1850.

Au surplus, la généralité des dépenses à charge du Département de la Justice sont fixes et invariables. Eu égard à cette circonstance et aux renseignements que fournissent les développements du Budget, il est inutile de donner plus d'extension à cette notice.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice, et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de *onze millions sept cent vingt-neuf mille deux cent treize francs quatre-vingt-neuf centimes* (fr. 11,729,215 89 c*), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 7 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
1	Traitement du Ministre	21,000 "	"	245,550 "
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	180,550 "	"	
3	Matériel	25,000 "	"	
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000 "	"	
5	Frais de route et de séjour	6,000 "	"	
CHAPITRE II.				
Ordre judiciaire.				
6	COUR DE CASSATION. Personnel.	215,000 "	5,500 "	2,395,054 "
7	— Matériel	5,250 "	"	
8	COURS D'APPEL. Personnel	400,600 "	56,000 "	
9	— Matériel.	18,000 "	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,005,895 "	37,849 "	
11	Justices de paix et tribunaux de police	548,100 "	6,840 "	
CHAPITRE III.				
Justice militaire.				
12	COUR MILITAIRE. Personnel.	16,070 "	4,255 54	55,874 54
13	— Matériel	2,000 "	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	29,819 "	212 "	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 "	"	
CHAPITRE IV.				
Frais de justice.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	570,000 "	"	602,615 "
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	9,800 "	22,815 "	
CHAPITRE V.				
Palais de Justice.				
18	Constructions, réparations et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 "	40,000 "	75,000 "
A REPORTER. fr.		3,200,624 "	173,449 54	5,374,073 54

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,200,624	175,440 54	5,374,075 54
	CHAPITRE VI.			
	<i>Publications officielles.</i>			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré. .	116,000	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . .	5,000	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	9,000	"	128,000
	CHAPITRE VII.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
22	Pensions civiles	10,000	"	
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000	"	25,000
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000	"	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Cultes.</i>			
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. .	311,700	"	
26	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,010 55	"	
27	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 fr., pour revenus de cures	3,341,050	"	
28	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. .	594,000	26,000	4,226,140 55
29	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>).	48,876	"	
30	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	9,024	"	
31	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	8,600	"	
32	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . .	900	"	
33	Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	24,000	"	
	A REPORTER. . . . fr.	7,555,764 55	199,440 54	7,755,215 80

POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	7,553,764 55	199,440 54	7,753,215 89
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
34	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	60,000 »	»	
35	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des Établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	85,000 »	50,000 »	565,000 »
36	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	145,000 »	»	
37	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	50,000 »	»	
38	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	175,000 »	»	
	CHAPITRE X. <i>Prisons.</i>			
	SECTION 1^{re}. — Service domestique.			
39	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus . . .	1,500,000 »	»	
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . .	54,000 »	»	
41	Frais d'habillement des gardiens	20,000 »	»	
42	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	11,000 »	»	
43	Traitement des employés attachés au service domestique.	453,000 »	»	
44	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments, y compris 255 mille francs pour la continuation des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, et 235 mille francs pour l'acquisition des terrains et les premiers travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers.	160,000 »	470,000 »	3,548,000 »
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	22,000 »	
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	6,000 »	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus.	55,000 »	»	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . .	570,000 »	»	
50	Gratifications aux détenus.	165,000 »	»	
51	Frais d'impression et de bureau	5,000 »	»	
52	Traitements et tantièmes des employés	85,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	10,918,764 55	747,440 54	11,666,215 89

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,918,764 55	747,449 34	11,666,213 89
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
55	Mesures de sûreté publique.	58,000 *	*	58,000 *
	CHAPITRE XII.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 *	*	5,000 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	10,981,764 55	747,449 34	11,729,213 89

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 février 1852.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1853.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	a.	— des fonctionnaires et employés.	71	»	176,400	189,550
	b.	— du concierge et des gens de service	16	»	13,150	
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papier, livres, reliures, etc.		11,500	»	25,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 73 foyers, pendant tout l'hiver		6,500	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entre- tien des meubles		5,000	»	
4	»	Frais d'impression de recueils et documents statistiques.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}						fr.
CHAPITRE II.						
Ordre judiciaire.						
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>						
		Premier président.	1	14,000	14,000	220,500
		Président de chambre	1	11,000	11,000	
		Conseillers.	15	9,000	135,000	
		Procureur général	1	14,000	14,000	
		Avocats généraux.	2	10,000	20,000	
		Greffier	1	5,000	5,000	
		Commis-greffier	1	5,500	5,500	
6	»	Huissiers-audienciers	6	750	4,500	
		Messagers	2	850	1,700	
		Chef de bureau pour le parquet	1	3,000	3,000	
		Employé	1	1,550	1,550	
		Messager et huissier de salle	1	850	850	
		Concierge du palais de la Cour de Cassation	1	1,100	1,100	
		Supplément au 2 ^{me} président de chambre tenant lieu de conseiller	1	2,000	2,000	
		Commis-greffier dont la place sera supprimée en cas de vacance	1	5,500	5,500	
A REPORTER.						fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	a) Cette légère augmentation est demandée en partie pour améliorer la position de certains employés, en partie pour en augmenter le nombre, devenu insuffisant dans certaines branches de l'administration.
189,550	»	189,550	184,550	(a 5,000	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
245,550	»	245,550	240,550	5,000	»	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	
215,000	5,500	220,500	220,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.				
7	»	La Cour.	»	3,000	3,230	
		Le parquet.	»	1,230		
		Mobilier pour la Cour de Cassation	»	1,000		
		COURS D'APPEL. — Personnel.				
8	»	Premiers présidents	3	9,000	27,000	496,600
		Présidents de chambre	4	7,000	28,000	
		Conseillers	42	6,000	252,000	
		Procureurs généraux.	3	9,000	27,000	
		Premiers avocats généraux.	3	7,000	21,000	
		Deuxièmes avocats généraux	4	6,500	26,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	33,000	
		Greffiers.	3	4,000	12,000	
		Commis-greffiers.	12	3,000	36,000	
		Chefs de bureau ou secrétaires des parquets	3	2,750	8,250	
		Employés	9	1,550	12,150	
		Messagers des Cours.	3	750	5,750	
		Huissiers-audienciers.	11	300	3,300	
		Concierges.	1	1,000	1,000	
			2	850	1,700	
		Messagers des parquets	3	750	2,250	
		Président de chambre dont le siège sera supprimé	1	7,000	7,000	
Conseillers — — — — —	3	6,000	30,000	56,000		
Conseillers mis en disponibilité avec 2/3 du traitement	4	4,000	16,000			
Commis-greffier qui sera supprimé	1	3,000	3,000			
		Matériel des Cours.				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	5,000	18,000	
		— de Gand	»	5,000		
		— de Liège	»	5,000		
		Mobilier pour les trois Cours	»	3,000		
Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.						
A REPORTER. fr.						

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
215,000	5,500	220,500	220,500	"	"	
5,250	"	5,250	5,250	"	"	
496,600	56,000	552,600	558,600	"	(a 6,000	a) Cette économie provient du décès d'un conseiller de la Cour d'appel de Liège, dont le siège est supprimé.
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
754,850	61,500	796,350	802,350	"	6,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
10	a.	Présidents	4	6,000	24,000	271,080
		Vice-présidents	3	5,000	25,000	
		Juges d'instruction	8	4,660	37,280	
		Juges.	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi.	4	6,000	24,000	
		Substituts	10	4,000	40,000	
		Greffiers.	4	2,200	8,800	
		Commis-greffiers.	20	2,000	40,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
10	b.	Présidents	7	5,250	36,750	290,060
		Vice-présidents	4	4,375	17,500	
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560	
		Juges.	22	3,500	77,000	
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750	
		Substituts	11	3,300	36,300	
		Greffiers.	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers.	22	1,800	39,600	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroi, Courtray, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
10	c.	Présidents	8	4,650	37,200	255,655
		Vice-président.	1	3,875	3,875	
		Juges d'instruction	8	3,610	28,880	
		Juges.	18	3,100	55,800	
		Procureurs du Roi	8	4,650	37,200	
		Substituts	9	3,100	27,900	
		Greffiers.	8	2,200	17,600	
		Commis-greffiers	17	1,600	27,200	
		A REPORTER. fr. 796,795				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
734,850	61,500	796,350	802,350	»	6,000	
734,850	61,500	796,350	802,350	»	6,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT.			fr.	796,795
		4 ^{me} CLASSE. — Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.				
		Présidents	7	4,200	29,400	160,620
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
		Juges.	10	2,800	28,000	
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	
		Substituts	7	2,800	19,600	
10 (suite).	d.	Greffiers.	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers	10	1,600	16,000	
		Payements temporaires à faire en exécution des disposi- tions énoncées à la colonne d'observations	»	»	37,849	37,849
		Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi.	»	»	56,000	56,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtray, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	15	900	12,480	12,480
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	203	1,800	365,400	548,100
		Greffiers.	203	900	182,700	
		Traitement d'attente à un juge des parties cédées en 1859	1	640	640	
41	»	Traitement d'un juge de paix de Thourout, dont les fonc- tions ont été supprimées par la loi du 31 ^r décembre 1851	1	1,800	1,800	6,840
		Supplément à un juge du tribunal d'Arlon, passé à la justice de paix de Fauvillers avec son traitement d'ac- tivité.	1	1,700	1,700	
		Greffiers de simple police à Liège, Audenarde et Louvain.	5	900	2,700	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		Augmentation	Diminution	
754,830	61,500	796,330	802,530	»	6,000	8,730 4,000 14 000 6,999 400 34,149
1,005,893	(a) 37,849	1,043,744	1,048,944	»	(b) 5,200	a) Paiements à faire en exécution de la loi du 15 juin 1849 2 places de vice-presidents à Arlon et à Tongres, à 4,575 francs 1 place de juge au tribunal d'Anvers 1 place de juge à Mons, à 11 Bruges, à 11 Tongres et à 11 Namur, à places 13,900 francs - À deux juges de Tongres et à un juge d'Arlon, mis en disponibilité avec 2/3 du traitement - Supplément à un juge du tribunal de Ch. Clero, venant d'Arlon Ensemble À cette somme de 34 149 francs, il faut ajouter, comme charge extraordinaire, les traitements à payer en exécution des lois des 5 et 6 juin 1853, savoir - À un juge en trop à Neufchâteau - À un commis greffier à Saint-Hubert MONTANT des charges temporaires 2,800 900 37,849
348,100	6,840	354,940	554,140	(c) 800	»	c) Cette augmentation provient du supplément dont jouit le juge de paix du canton de Truivillers, déduction faite d'un traitement du greffier de la justice de paix du 2^e canton de Thourout, supprimé par la loi du 31 décembre 1851
2,288,843	106,189	2,395,034	2 405,451	800	11,200	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,070 »	4,235 34	20,305 34	22,170	»	(a 1,866 66	a) Cette différence est le résultat de la suppression du traitement d'attente du <i>commun</i> greffier de l'ancienne Cour militaire, nommé greffier d'une justice de paix.
2,000 »	»	2,000 »	2,000	»	»	
29,819 »	212 »	30,031 »	30,031	»	»	
3,540 »	»	3,540 »	3,540	»	»	
51,429 »	4,445 34	55,874 34	57,741	»	1,866 66	
570,000 »	»	570,000 »	646,385	»	(b 76,385 »	b) Il y a diminution de frais de justice par suite de diverses causes, telles que les nouvelles lois de compétence, les modifications apportées au tarif de 1811, etc., etc.
9,800 »	22,815 »	32,615 »	32,615	»	»	
579,800 »	22,815 »	602,615 »	679,000	»	76,385 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré
20	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des cours et des tribunaux et facultés de droit des universités du royaume
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
22	»	Pensions civiles
23	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
24	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
25	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
26	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
27	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenu de cures
28	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
116,000	»	116,000	116,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
128,000	»	128,000	128,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	n) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui annexé au Budget de 1852, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne conserve que la somme présumée nécessaire pour les premiers termes des pensions, échus avant l'inscription de la pension au Département des Finances, ce qui, souvent, ne peut avoir lieu que 6 à 8 mois après la sortie de fonctions.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
511,700	»	511,700	511,700	»	»	
62,010 55	»	62,010 55	62,010 55	»	»	
5,541,050	»	5,541,050	5,541,050	»	»	
594,000	26,000	620,000	620,000	»	»	
4,108,740 55	26,000	4,134,740 55	4,134,740 55	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CULTE PROTESTANT ET ANGLICAN.
29	»	Traitement des pasteurs et employés.
50	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
		CULTE ISRAËLITE.
31	»	Traitement des ministres et employés
32	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
		PENSIONS ET SECOURS POUR LES DIVERS CULTES.
35	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses. .
		Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849.
		Le Département de la Justice ne paye que les termes échus avant la délivrance des brevets.
		Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-médiocres, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
		La somme de 24,000 francs comprend, approximativement, celle de
		1 ^{re} 6,000 francs pour <i>payement des termes échus avant la délivrance des brevets.</i>
		2 ^e 18,000 francs pour <i>secours.</i>
		Ensemble . . . fr. 24,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.
		CHAPITRE IX.
		ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.
34	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est in- connu
35	»	Subsides : 1 ^{er} à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets in- digents, dans le cas de l'art 151, n° 17, de la loi communale; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Dé- partement de la Guerre
36	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
37	»	Subsides pour le patronage des condamnés Khérés
38	»	Établissement des écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans .
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,108,740 55	26,000 »	4,134,740 55	4,154,740 55	•	•	
48,876 •	•	48,876 •	48,871 •	5 •	•	Simple correction.
9,024 •	•	9,024 •	9,020 •	•	4 •	
8,600 •	•	(a) 8,600 •	8,600 •	•	•	
900 •	•	900 •	900 •	•	•	a) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante : Au grand rabbin. fr. 4,000 » Aux deux ministres officiant à Bruxelles 2,500 » Au secrétaire 400 » Frais de bureau du consistoire central. 500 » Aux ministres officiant à : Anvers. 500 » Gand 400 » Liège 400 » Arlon 400 » Pour dépenses imprévues 600 » au lieu de 2,100 francs, qui, depuis quelques années, ne sont plus nécessaires. ENSEMBLE. fr. 9,500 » b) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1851, forme l'Annexe n° 2, faisant suite à celui publié à l'appui du Budget de 1852.
24,000 •	•	(b) 24,000 •	24,000 •	•	•	
4,200,140 55	26,000 •	4,226,140 55	4,226,140 55	5 •	5 •	
DIFFÉRENCE. fr.				•	•	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	50,000	135,000	85,000	(c) 50,000	»	c) Cette augmentation est demandée pour ériger, aux frais de l'État et avec le concours de la province d'Anvers et de la commune de Gheel, une infirmerie destinée au traitement des aliénés.
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
175,000	»	175,000	135,000	(d) 40,000	»	d) Cette augmentation de dépense résultera de l'occupation de l'école des filles, qui pourra probablement avoir lieu au commencement de 1855; au surplus, il y aura augmentation correspondante de recettes. Voir Annexe n° 3.
515,000	50,000	565,000	475,000	90,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
39	»	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus
40	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique.
41	»	Frais d'habillement des gardiens
42	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.
43	»	Traitement des employés attachés au service domestique
44	»	Frais d'impression et de bureau
45	»	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments, y compris 255,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, et 255,000 francs pour l'acquisition des terrains et les premiers travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers
46	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
47	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.
48	»	Entretien du mobilier dans les prisons et achats nouveaux. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
49	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
50	»	Gratifications aux détenus
51	»	Frais d'impression et de bureau
52	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
53	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.
CHAPITRE XII.		
54	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	(a 200,000	a) Les allocations de 1851 et de 1852 laisseront disponibles au delà de 200,000 francs par exercice. — On croit donc pouvoir réduire d'autant l'allocation demandée pour 1853.
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
455,000	»	455,000	420,000	(b 15,000	»	b) Le système cellulaire exigera un personnel un peu plus nombreux que celui existant actuellement.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
160,000	(c 470,000	630,000	630,000	»	»	c) La somme de 160,000 francs est destinée aux dépenses ordinaires d'entretien et d'amélioration. — Celle de 470,000 francs recevra la destination indiquée au libellé de l'art. 15.
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
2,025,000	498,000	2,523,000	2,708,000	15,000	200,000	
570,000	»	570,000	570,000	»	»	
165,000	»	165,000	165,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
825,000	»	(d 825,000	825,000	»	»	d) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1849, Annexes nos 4 et 5.
2,850,000	498,000	3,348,000	3,553,000	15,000	200,000	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	8	Administration centrale.
II.	<i>Ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	16	Justice militaire
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de justice
V.	18	Palais de justice
VI.	<i>Ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>Ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	<i>Ib.</i>	Cultes
IX.	20	Établissements de bienfaisance.
X.	22	Prisons.
XI.	<i>Ib.</i>	Frais de police générale
XII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1853.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1852.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
245,550 "	"	245,550 "	240,550 "	5,000 "	"	
2,238,845 "	106,189 "	2,305,054 "	2,405,454 "	800 "	11,200 "	
51,429 "	4,445 54	55,874 54	57,741 "	"	1,866 66	
570,800 "	22,815 "	602,615 "	679,000 "	"	76,585 "	
35,000 "	40,000 "	75,000 "	75,000 "	"	"	
128,000 "	"	128,000 "	128,000 "	"	"	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
4,200,140 55	26,000 "	4,226,140 55	4,226,140 55	"	"	
515,000 "	50,000 "	565,000 "	475,000 "	90,000 "	"	
2,850,000 "	498,000 "	3,348,000 "	3,555,000 "	15,000 "	200,000 "	
58,000 "	"	58,000 "	58,000 "	"	"	
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	
10,981,764 55	747,440 54	11,729,215 89	11,907,865 55	110,800 "	289,451 66	
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.				178,651 66		

ANNEXES

AU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1855.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressortissant

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Burnet, J.-N.	9 janvier 1798.	Juge de paix du canton de Paliseul.	8 septembre 1850.
2	Waroux, J.-N.-A.	2 avril 1780	Directeur de la maison de sûreté à Liège.	28 novembre 1850.
5	Coppieters, C.-B.-G.	20 mai 1774.	Président du tribunal de première instance à Bruges.	5 juin 1850.
4	Lemaire, F.-X.	5 mars 1786	Procureur du Roi du tribunal de première instance à Namur.	20 décembre 1850
5	Pinox, A.-J.	51 août 1788	Commis-greffier du tribunal de pre- mière instance à Louvain.	27 décembre 1850
6	Steverlynck, C.	7 septembre 1785.	Greffier de la justice de paix du can- ton de Neutebeke.	7 octobre 1850.
7	Sioen, J.-F.-E.	10 août 1786	Gardien de 2 ^e classe à la maison de force de Gand.	21 janvier 1851.
8	Moerenhoud, B.	18 avril 1808	Gardien de 2 ^e classe à la maison de correction de St-Bernard.	8 mars 1851
9	Cornette, J.-B.-E.	1 février 1798.	Juge de paix du canton de Pope- ringhe.	28 février 1851.
10	Otto, F.-N.-J.	17 mars 1775	Juge de paix du canton de Nan- drin.	10 novembre 1850.
11	Roland, G.-J.-P.	5 mai 1784.	Greffier du premier canton de jus- tice de paix à Ypres.	26 janvier 1851.
12	Dacis, B.-B.	2 septembre 1775.	Greffier de la justice de paix du canton de Peer.	26 janvier 1851.
13	Jamar, J.	14 mai 1786.	Greffier de la justice de paix du pre- mier canton de Bruxelles.	28 février 1851
14	Jochams, L.	9 février 1815.	Substitut du procureur du Roi à Malines.	4 mars 1851
15	Lienart, B.-J.-D.	26 mars 1775	Juge de paix du canton de Queva- vaucamps.	10 mai 1851.
16	De Faveau, V.-A.-A.	15 septembre 1781.	Conseiller de la Cour de Cassation.	17 octobre 1851
17	Caluwaerts, J.-B.	15 avril 1786	Dépendier de la prison de St-Ber- nard.	15 octobre 1851

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1851.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission provinciale du Luxembourg.	50	2	2,050 "	951 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Liège.	55	1	2,010 "	1,481 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	25	8	5,250 "	2,075 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Namur.	59	6	5,250 "	5,190 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	55	5	1,600 "	822 "	
Age avancé	59	8	1,250 "	762 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre orientale.	42	10	925 "	609 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale d'Anvers.	25	8	925 "	556 "	
Age avancé	52	5	2,250 "	1,500 "	
Id.	52	10	2,050 "	1,055 "	
Id.	56	"	1,500 "	720 "	
Id.	55	10	1,050 "	578 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	39	8	3,000 "	2,380 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	12	5	2,975 "	560 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	24	"	2,100 "	775 "	
Age avancé	40	2	9,000 "	5,000 "	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	21	4	1,026 "	556 "	
TOTAL des dix-sept pensions. fr.				25,108 "	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1851 140 pensions montant à fr. 119,627 "

Inscrites en 1851. 17 pensions montant à fr. 25,108 "

Éteintes en 1851. 15 " " 12,011 "

Augmentation. 4 " " 11,097 " 4 " " 11,097 "

Reste à servir au 1^{er} janvier 1852 144 " " 130,724 "

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques et inscrites au

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Wauters, J.-B.	19 juillet 1795	Desservant à Cobbeqhem	22 mars 1840
2	Van Bienne, S.-J.	1 octobre 1789	Id. à Harvengt	11 novembre 1850
5	Roland, J.-D.-L.-J.	7 novembre 1802	Id. à Asche-en-Refail	8 août 1850
4	Schmidtz, J.-F.	18 avril 1789	Id. à Mandé-St-Étienne	22 janvier 1850
5	Waltrain, J.-A.	25 octobre 1769	Id. à Kermpt	15 décembre 1850
6	De Beir, J.-G.-B.	2 avril 1765	Id. à Lendeledé	3 janvier 1851
7	Delahaise, E.-L.-J.	15 novembre 1766	Id. à Ramecroix	25 mai 1850
8	Geerts, P.-F.	29 décembre 1780	Vicaire à Olmen	22 janvier 1851
9	Blondeau, F.-C.-J.	8 mai 1803	Id. à Montigny-le-Tilleul	15 septembre 1849
10	De Flou, C.-J.	27 mars 1794	Desservant à Houttave	25 septembre 1850
11	Hauwen, P.-C.	27 novembre 1796	Coadjuteur à Wulveringham	25 juillet 1849
12	Lambotte, J.-F.-J.	4 octobre 1765	Desservant à Erpion	51 décembre 1850
15	Pelenders, W.-A.	26 avril 1812	Vicaire à Kermpt	9 septembre 1850
14	Garroy, J.-M.	11 octobre 1764	Desservant à Ocquier	12 décembre 1850
15	Gerard, J.-J.	15 septembre 1792	Id. à Jallain-Merlin	21 décembre 1850
16	Thys, H.	15 juillet 1780	Id. à Beerbroeck	8 mai 1851
17	Henrotte, J.-M.	11 novembre 1768	Id. à Viemele	4 juin 1851
18	Kesen, H.	11 octobre 1791	Id. à Runkelen	7 mars 1851
19	Van Acker, J.-B.	15 avril 1798	Id. à Destelbergen	9 janvier 1851
20	Leroy, J.-J.	6 avril 1777	Curé de 2 ^e classe au Rœulx	15 septembre 1851
21	De Wilde, P.-J.	25 octobre 1797	Vicaire à Lessinghe	2 janvier 1851
22	Buisseret, J.-T.	1 avril 1814	Desservant à Lamain	15 septembre 1851
23	Rousseel, P.-J.	29 mai 1794	Id. à Wulverghem	7 février 1851
24	Vranex, D.	4 août 1790	Id. à Attres	50 septembre 1851
25	Feremans, C.-J.-P.	1 avril 1800	Id. à Malines	18 mars 1851

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

grand-livre, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1851.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT des pensions allouées.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités constatées par la commission provinciale du Brabant.	28	3	787 50	514 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	36	•	787 50	682 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale de Namur.	14	0	768 33	409 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Luxembourg.	29	7	787 50	522 .	
Âge avancé	54	3	787 50	787 .	
Id.	45	3	787 50	787 .	
Id.	44	10	787 50	787 .	
Id.	41	1	500 .	500 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	22	11	787 50	478 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	20	8	787 50	503 .	
Infirmités constatées par la même commission.	25	•	500 .	312 .	
Âge avancé	59	•	787 .	787 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Limbourg.	8	2	500 .	250 .	
Âge avancé	59	7	787 50	787 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	21	0	787 50	470 .	
Âge avancé	41	7	787 50	787 .	
Id.	48	•	787 50	787 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Limbourg.	23	•	787 50	492 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre orientale.	28	11	787 50	517 .	
Âge avancé	46	2	1,305 .	1,305 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	15	1	500 .	271 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	10	5	787 50	396 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale de la Flandre occidentale.	33	7	787 50	619 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale du Hainaut.	35	•	787 50	656 .	
Infirmités constatées par la commission provinciale d'Anvers.	25	0	658 12	414 .	
Total des vingt-cinq pensions.				14,879 .	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1851 198 pensions montant à fr. 112,400 .
 Inscrites en 1851 25 pensions montant à fr. 14,870 .
 Écrites en 1851 30 17,732 .

Diminution 5 Diminution 2,853 5 2,853 .

Reste à servir au 1^{er} janvier 1852. 195 109,547 .

ÉCOLES DE RÉFORME DE RUYSELEDE.

BUDGET DE 1855.

A. DÉPENSES.

1. Personnel, traitements, émoluments et ménage des employés. fr.	56,340	»
2. Entretien des colons (nourriture, habillement, coucher, chauffage, éclairage, blanchissage); 670 colons, 520 garçons et 150 filles, en moyenne : 244,530 journées à 35 centimes. .	85,592	»
3. Matériel, bureaux, infirmerie, exercice du culte, école, bibliothèque, ateliers, bâtiments, mobilier, frais de route des membres du comité, etc., dépenses calculées en moyenne à 10 centimes par jour	24,455	»
4. Fonds roulant pour l'exploitation agricole et l'achat des matières premières pour les ateliers	25,000	»
5. Dépenses extraordinaires et imprévues	3,615	»
Total. fr.	175,000	»

B. RECETTES.

1. Remboursement, par l'administration des prisons, des frais d'entretien de 240 enfants acquittés du chef de vagabondage et de mendicité, mais retenus pour être élevés jusqu'à un âge déterminé : 87,600 journées à 60 centimes	52,560	»
2. Remboursement, par l'administration des prisons, de 100 trousseaux à 32 francs	3,200	»
3. Remboursement, par les communes du domicile de secours, des frais d'entretien de 450 enfants indigents, admis à la suite de condamnations ou d'autorisations : 156,930 journées à 38 centimes	59,640	»
4. Produit de la ferme et des ateliers : recettes diverses	59,600	»
TOTAL. fr.	175,000	»

BALANCE. {	DÉPENSES fr.	175,000	»
	RECETTES	175,000	»

ANNEXE N° 4.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

DÉPENSES FAITES POUR L'ENTRETIEN DES DÉTENU

DANS LES PRISONS CENTRALES.

EXERCICE 1850.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DOIT.

N° d'ordre.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Retenues restant à opérer	1,077 30	*
2	Objets d'habillement pour détenus valides	50,204 42	51,820 40
3	— et de coucher pour détenus valides	56,152 26	22,858 16
4	— — malades	15,978 27	15,520 05
5	— — employés	1,816 55	2,410 57
6	Articles d'alimentation et de consommation	22,520 22	11,242 14
7	Médicaments	1,045 75	1,150 40
8	Imprimés et articles de bureau	874 18	405 75
9	Mobilier	70,374 70	91,715 81
10	Articles divers	1,447 25	2,085 50
11	Frais d'entretien, d'habillement, de coucher et de nourriture des détenus	185,006 50	115,565 50
12	Gratifications aux détenus attachés au service domestique	4,550 46	5,100 40
13	Frais d'habillement et de coucher des employés	2,501 15	1,794 35
14	Frais de voyage des commissions et des employés des prisons	75 *	1,520 50
15	Traitement, etc., des employés attachés au service intérieur	60,925 00	50,322 65
16	Frais d'impressions et articles de bureau	939 65	1,206 65
17	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments	12,175 66	10,016 45
18	Entretien du mobilier et achat de meubles	6,909 64	1,241 65

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinquants.	Des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS	DES FRAIS de GESTION.	
"	"	5 52	"	1,082 82			
45,329 58	42,208 58	23,845 50	15,851 04	209,250 58			
45,500 00	20,598 13	3,268 55	12,089 35	150,866 85			
19,259 88	10,572 57	4,574 05	4,605 39	70,607 17			
967 41	1,966 80	552 54	1,090 49	8,804 16			
22,617 16	11,056 24	5,585 65	6,994 99	78,025 40	"	"	946,555 55
4,700 35	1,002 12	"	155 99	8,652 57			
"	"	498 84	276 92	2,055 67			
67,255 50	44,588 29	55,455 42	93,829 87	425,095 68			
877 18	2,458 27	220 91	156 65	7,225 65			
252,692 56	145,576 51	65,548 67	41,578 89	"	786,556 26		
8,550 16	4,594 "	1,665 07	"	"	24,420 18		
2,525 06	7,280 26	477 52	184 65	"	14,861 77		
1,586 39	406 50	"	355 20	"	5,722 "		
55,541 85	58,150 02	51,255 52	21,098 14	"	"	258,195 25	258,195 25
1,249 70	510 76	414 82	220 29	"	4,541 85		
10,459 71	8,648 15	6,009 59	4,659 78	"	52,059 14		
2,558 71	3,155 84	411 "	888 59	"	15,145 25		901,504 45
							2,106,051 01
BALANCE.							24,488 76
TOTAL.							2,150,559 77

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Habillement des détenus valides	23,601 25	14,785 95
2	Coucher	7,089 57	4,164 19
3	Habillement et coucher des détenus malades	2,405 81	1,414 57
4	Alimentation des détenus valides	110,240 78	63,150 09
5	— — malades	11,268 05	8,125 04
6	Lessivage	3,150 02	2,662 20
7	Chauffage	2,058 04	1,022 14
8	Éclairage	4,790 18	5,082 45
9	Propreté	5,167 78	2,071 70
10	Médicaments	4,557 »	2,065 40
11	Instruction	760 04	1,287 57
12	Culte	270 87	515 65
13	Entretien du mobilier	2,157 50	1,160 65
14	— des bâtiments	5,858 80	10,016 45
15	Frais de bureau	900 11	854 54
16	— de gestion	62,650 58	55,247 22
17	Constructions nouvelles	7,805 88	»
18	Fournitures d'objets mobiliers aux diverses prisons	5 55	»
19	— d'articles d'alimentation	21,008 55	»
20	— d'objets d'habillement et de coucher	»	»
21	— de médicaments à la garnison	»	»
22	— d'habillement et de coucher pour employés	»	45 01
23	— faites à la cantine	10,911 26	9,605 69
24	— diverses au service des travaux de l'établissement	623 18	225 55
25	Ventes d'objets mis au rebut	3,118 05	2,810 40
26	— de résidus	526 55	110 59
27	— des vidanges	4,000 »	170 »
28	— d'objets provenant de l'exploitation agricole	»	»
29	Bénéfices réalisés sur les objets vendus à la cantine	3,087 78	1,487 71
30	Retenues faites, concernant l'habillement des gardiens	150 »	»
31	— — des détenus	187 77	178 22
32	Recettes accidentelles	548 21	74 80
A REPORTER fr.			

AVOIR.

144,401 29

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
	REPORT.		
53	Retenues restant à opérer.	927 50	"
54	Objets d'habillement pour détenus valides.	32,984 51	30,218 78
55	— de coucher pour détenus valides	32,121 57	27,580 05
56	— d'habillement et de coucher pour malades.	15,825 88	14,201 29
57	— — — pour employés	2,111 53	1,559 85
58	Articles d'alimentation et de consommation	20,766 59	11,471 16
59	Médicaments	2,802 21	1,547 22
40	Imprimés et articles de bureau	844 47	738 99
41	Mobilier	75,157 16	95,895 82
42	Articles divers	670 67	2,125 73
	TOTAL.		

AVOIR (SUITE).

[illegible]

(40)

ANNEXE N° 5.

COMPTE GÉNÉRAL
DES
TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS.

EXERCICE 1850.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S ^t . BERNARD.
		— Travaux forcés.	— Reclusionnaires.	— Correctionnels.
1	Matières premières, ingrédients, etc.	513,016 95	215,106 44	944,084 82
2	Matériaux de construction.	16,307 44	15,083 50	20,425 20
3	Objets divers.	15,897 40	978 50	25,796 25
4	Objets fabriqués et en travail.	129,103 18	68,121 03	550,483 39
5	Objets confectionnés	81,668 37	20,422 07	113,741 09
6	Mobilier, outils et ustensiles	48,425 74	35,440 25	77,181 70
7	Matières premières, ingrédients, etc.	50,844 21	17,853 03	737,325 21
8	Matériaux de construction.	25,074 70	13,262 41	22,248 14
9	Frais de blanchiment et de calandrage.	7,594 58	4,272 16	903 45
10	— d'impression et de bureau	504 08	283 20	1,000 11
11	Objets divers.	"	2,098 77	54,271 04
12	— mobiliers, outils et ustensiles.	"	204 94	5,470 83
13	Dépenses diverses	5,766 15	804 36	161,144 52
14	Gratifications payées aux détenus	24,236 08	20,885 32	49,105 43
15	Retenues faites pour compte du service intérieur.	"	"	945 71
16	Traitement et tantièmes des employés	14,840 06	13,712 11	22,050 45

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1853.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T.	N A M U R.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	des INVENTAIRES	DES ACHATS et dépenses.	des GRATIFICATIONS.	
Militaires.	Femmes.	Jeunes délinq ^{ts} .	Prévenus et condamn.	au 1 ^{er} janvier.			
4,103 86	15,704 18	2,409 15	486 80	1,490,712 18			2,575,752 52
5,040 53	"	88 60	"	57,845 45			
2,438 36	286 04	5 10	13 02	45,415 27			
2,852 22	"	1,050 49	"	561,556 51			
6,208 65	4,858 44	315 58	"	227,504 80			
14,038 67	5,519 45	6,915 08	992 75	188,918 51			
25,384 08	15,821 15	18,103 07	5,254 07	"	860,044 "		1,176,051 60
10,074 "	"	4,885 97	"	"	76,145 22		
"	"	"	"	"	12,570 17		
151 50	158 70	156 00	17 41	"	2,121 30		
2,278 15	572 72	574 84	505 80	"	41,000 20		
162 18	1,046 84	605 48	114 26	"	5,602 55		
4,755 15	"	"	"	"	170,470 18		125,280 60
19,517 76	8,214 74	"	1,471 57	"	"	125,280 60	
"	"	"	"	"	"	"	
15,674 98	5,719 29	5,500 "	1,200 "	"	"	"	79,406 79
BALANCE.							46,879 59
TOTAL.							4,005,205 41

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.
		— Travaux forcés.	— Reclusionnaires.	— Correctionnels.
1	Fournitures diverses aux prisons pour détenus	44,481 71	52,218 75	41,008 82
2	— d'objets d'habillement et de coucher pour employés	1,154 28	857 06	1,595 .
3	— d'articles de bureau au service intérieur.	64 50	246 05	62 05
4	Travaux de construction et de réparations aux bâtiments	12,741 27	9,450 95	8,500 57
5	Fournitures de meubles et travaux de réparations au mobilier.	1,801 25	6,255 41	5,650 13
6	— diverses pour le service du transport des condamnés	59 14	56 20	•
7	— faites au service des travaux des autres prisons	7,465 02	10,115 66	12,757 40
8	— faites au Département de la Justice	•	95 62	•
9	— diverses pour compte des employés	•	101 59	145 60
10	Retenues diverses	•	215 04	29 55
11	Fournitures faites aux détenus libérés et présents.	•	•	•
12	— faites à des établissements de bienfaisance	34,420 27	220 80	521 09
13	Réparations faites pour compte de la garnison	•	•	54 17
14	Fournitures d'effets d'habillement, etc., au Département de la Guerre	140,592 67	95,078 84	34,718 81
15	Façon d'effets d'habillement et de chaussure pour l'armée	•	•	•
16	Fournitures d'effets d'habillement pour la gendarmerie	•	5,815 15	175 46
17	— de toile au Département des Finances (douane)	•	•	4,815 08
18	— à la Marine	570 •	•	•
19	— de toile pour l'exportation, à la commission administrative des prisons, à Anvers	•	•	753,819 09
20	Remboursement des frais de tissage des toiles pour l'exportation	•	635 87	•
21	Fournitures diverses à des administrations communales et autres	2,717 75	106 40	•
22	— de fils de lin au service des travaux des autres prisons	•	•	•
23	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers	•	1,653 58	•
24	Journées des détenus employés par divers entrepreneurs, etc	58 •	349 90	•
25	Confection et réparations diverses pour compte d'employés	48 57	578 19	594 95
26	Fournitures d'effets d'habillement aux détenus présents et libérés	1,514 80	1,253 44	4,928 01
27	Masses de réserve des détenus décédés, non réclamées	5,618 53	197 79	927 45
28	Recettes accidentelles	• 86	•	4,458 52
29	Ventes de déchets et d'objets mis au rebut	5,196 46	2,755 10	•
30	Retenues diverses	2,187 86	2,155 15	2,507 76
	A REPORTER.			

AVOIR.

[illegible]

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S'-BERNARD.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
	REPORT.			
51	Matières premières, ingrédients, etc	212,020 52	127,014 87	847,033 42
52	Matériaux de construction	15,235 75	13,748 10	15,718 73
53	Objets divers.	11,872 33	565 90	19,052 73
54	— fabriqués et en travail.	160,057 50	65,120 66	604,150 90
55	— confectionnés	33,383 54	18,411 51	99,613 85
56	Mobilier, outils et ustensiles.	54,051 05	35,081 12	91,407 84
	TOTAL.			

